

BTSA : INFORMATIONS DIVERSES 2020-2021

Les étudiants sont rattachés au régime général de la Sécurité sociale.

L'ancienne cotisation de sécurité sociale étudiante pour les étudiants non boursiers est remplacée par une contribution unique "vie étudiante", qui comprend la contribution au FSDIE, les cotisations pour les activités sportives et culturelles et le droit de médecine préventive.

Bourses sur critères sociaux

- Le paiement des bourses sur critères sociaux se fera à date fixe : le 5 de chaque mois, dès octobre 2020,
- Un versement anticipé interviendra vers le 30 août pour les dossiers complets : si votre inscription administrative est finalisée avant le 25 août,
- La bourse sur critères sociaux restera versée sur dix mois.

Autres aides financières

- Une aide spécifique jusqu'à 1000€ est prévue pour les étudiants non-boursiers proches du plafond des bourses,
- Des aides spécifiques pour accompagner la mobilité dans l'enseignement supérieur dès la rentrée 2020,
- Une réflexion est lancée sur la simplification et le regroupement des différentes aides...,
- ... et sur une plus grande harmonisation des tarifs privilégiés en matière de transport.

Logement

- La caution pour le logement sera plus facile à gérer pour tous avec une solution simple et gratuite : la généralisation du dispositif [Visale](#),
- Un nouveau type de bail encourageant la mobilité étudiante et l'habitat intergénérationnel,
- Création d'un Observatoire national du logement étudiant au premier trimestre 2018,
- Création de 60 000 nouveaux logements étudiants à l'horizon 2022.

Santé

- Rattachement des nouveaux étudiants au régime général de la Sécurité sociale depuis la rentrée 2018,
- Création de la Conférence de prévention étudiante, pour mieux se protéger et s'informer sur la santé,
- Renforcement des services de santé universitaires : faciliter l'accès aux soins,
- Constitution de 34 centres de santé (actuellement 24) pour que chacun(e) ait accès à la contraception, au dépistage, à la vaccination...